

Compte rendu de séance Séance du 4 Novembre 2020

L' an 2020 et le 4 Novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Association lieu extraordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MEREAU Pascal Maire.

Présents : M. MEREAU Pascal, Maire, Mmes : CUVIGNY Noémie, VAGNAT Sabine, MM : BARREAU Pascal, BLONDEAU Alain, COPETTO Olivier, DESNOUES Philippe, PETIT Hervé

Excusé(s) : Mme SENECHAL Andrée

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BRUNET Aurélie à Mme CUVIGNY Noémie, M. LEVEQUE Arnaud à Mme VAGNAT Sabine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 29/10/2020

Date d'affichage : 30/10/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE

le : 05/11/2020

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme VAGNAT Sabine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - 2020_11_01

SDE 18 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE COUY (suite à panne AB 008) - 2020_11_02

AMENDE DE POLICE POUR ABOIEMENT DES CHIENS ET TROUBLES DE VOISINAGE - 2020_11_03

SOLIDARITE AUX COMMUNES DES VALLEES DES ALPES-MARITIMES SINISTREES PAR LA TEMPETE

"ALEX" - 2020_11_04

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 réf : 2020_11_01

Afin d'effectuer, auprès de la DRFIP CENTRE-VAL DE LOIRE, le remboursement de taxes urbanisme indûment perçues (2 x 820,62 € = 1 641.24 €) il convient de procéder à des modifications d'écritures budgétaires

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
Compte 61551 = - 1 642 € Compte 023 = + 1 642 €	Compte 021 = + 1 642 €
	DEPENSES INVESTISSEMENT
	Compte 10226 = + 1 642 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces modifications budgétaires.
(pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

SDE 18 : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE COUY (suite à panne AB 008) réf : 2020_11_02

Le Conseil Municipal,

Après examen du devis (dossier 2020-05-185) établi par le Syndicat Départemental d'Electrification d'un montant de 805,57 € HT réparti selon le plan de financement suivant :

- participation SDE (50 %) = 402,79 €
- participation commune (50 %) = 402,79 €

Accepte à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le maire à signer la commande de travaux
(pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

AMENDE DE POLICE POUR ABOIEMENT DES CHIENS ET TROUBLES DE VOISINAGE réf : 2020_11_03

VU l'arrêté municipal n° 2018_18 du 25 juillet 2018 réglementant les déjections, la divagation, la détention et la circulation des animaux domestiques.

CONSIDERANT que l'aboiement de chiens peut porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de sa durée, de sa répétition ou encore de son intensité et constitue une nuisance incontestable.

CONSIDERANT que cet arrêté ne précisait pas le trouble de voisinage causé par les aboiements de chiens.

Monsieur le Maire propose qu'une amende de police d'un montant de 68 € soit attribuée au propriétaire de tout animal aboyant et troublant le voisinage.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le montant de 68 €.

(pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

SOLIDARITE AUX COMMUNES DES VALLEES DES ALPES-MARITIMES SINISTREES PAR LA TEMPETE

"ALEX" réf : 2020_11_04

Monsieur le maire fait lecture du message adressé par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes lançant un appel aux dons pour les communes sinistrées suite à la tempête "Alex" qui le 2 octobre 2020 a ravagé les vallées de la Vesubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices.

Les dons faits par les communes seront collectés par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes qui les reversera immédiatement aux communes les plus sinistrées.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de faire un don de 300 €

(pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

COMPLEMENT DE COMPTE-RENDU

- Propriétés FRESNOY/QUINTANA n° 5 et 7 rue Basse : visites d'expertises faites les 8 et 27 octobre 2020. Le rapport du 27/10 fait état d'un péril imminent, un arrêté va être pris dans ce sens, il sera affiché sur les lieux et transmis à toutes les parties. L'urgence de la situation nécessite, de la part des héritiers des deux successions et dans un délai de 60 jours, de devoir procéder ou faire procéder à différentes mesures de sécurisation des bâtiments et d'empêcher tout accès aux terrains et aux bâtiments. Passé ce délai, la commune devra réaliser les dits travaux et répercuter les frais sur les héritiers.

- Commémoration 11 novembre : En raison de la situation sanitaire, la population ne sera pas conviée à cette cérémonie. Les élus ainsi que quelques représentants d'anciens combattants se rendront pour 11h au cimetière afin de procéder au dépôt de gerbes.

- Colis de Noël des Aînés : Le retour des réponses étant fixé au 14/11 dernier délai, début de semaine 47 le nombre exact de colis (couple et individuel) sera transmis à l'épicerie "La Tiane" afin qu'elle puisse proposer une liste de produits avec tarif pouvant composer ces colis. Leur distribution sera faite samedi 12 ou 19 décembre.

- Edito du Village : L'objectif fixé est de 2 éditions par an dans un format journal à l'ancienne (recto/verso). Participation de tous les élus pour fournir un article par rapport aux différentes commissions dont ils sont membres.

- Messagerie d'alerte et d'information de la population : 2 formules possible, soit par le biais d'une application à installer sur les smartphones, soit par envoi de sms qui permettrait de cibler les destinataires en fonction du lieu concerné par l'information à diffuser. Herve PETIT et Olivier COPETTO continuent de travailler sur ce projet et apporteront tous les éléments nécessaires pour qu'une décision soit prise lors du prochain conseil municipal.

- Commission travaux : Pascal BARREAU liste les travaux à envisager dans certains bâtiments communaux :

* logements "du presbytère"(place de l'église) : 1 logement rénové en juillet 2020, le 2ème le sera courant novembre suite au départ de la locataire. Revoir pour ces 2 logements le mode de chauffage.

* logements "Crochet" (route de Laverdines) : mode de chauffage à revoir

* Maison des Associations : travaux de réhabilitation, d'accessibilité aux PMR.

Un tableau de planification de ces travaux sera présenté lors du prochain conseil municipal

- SMAEP : Lors d'une réunion de ce syndicat, Pascal BARREAU et Hervé PETIT délégués pour VILLEQUIERS ont fait remonter quelques désagréments à savoir : coupures d'eau dans le même laps de temps route de Gron, route de Couy et à Clanay, turbidité route de Baugy. Concernant les coupures d'eau, dans la mesure où celles-ci sont prévisibles, VEOLIA informera la mairie qui sera en mesure d'apporter des explications lors d'appels des habitants. Pour le problème de l'eau "trouble" à la sortie du robinet, celle-ci provenant intégralement du SMERSE, cela est dû au biofilm présent à l'intérieur des canalisations et qui se désagrège.

- Amicale des Chasseurs de Villequiers : Suite au changement de présidence un nouveau bail a été rédigé et signé des 2 parties pour une période cynégétique de 3 années consécutives, soit du 1er juillet 2021 pour finir le 30 juin 2024. De façon à considérer la saison de chasse 2020-2021, un avenant a été rédigé pour avancer la date de début du bail au 1er novembre 2020

- DIF Elus via l'AM du CHER : 12 sujets proposés parmi lesquels chaque élu peut faire un choix de trois ou quatre en affichant un ordre de priorité. Ces choix seront transmis par chaque collectivité à l'Association des Maires du CHER, qui en effectuera une synthèse afin de voir les possibilités d'organiser localement les formations les plus demandées.

- Refuge VILLECATS GRON : association loi 1901 de protection et de défense animale composée actuellement de 2 personnes bénévoles. Leur objectif étant de pouvoir procéder, à leur frais avec une participation de 50 % de la fondation 30 millions d'Amis, au piégeage des chats là où cela est nécessaire pour ensuite procéder à leur stérilisation (65€ pour une femelle, 30 € pour un mâle) et leur identification. Une fois l'animal identifié (au nom du refuge) celui-ci est soit placé en famille d'accueil, soit relâché à l'endroit où il a été pris. La commune de VILLEQUIERS très impactée par cette population féline prévoit d'attribuer en 2021 une subvention à cette association et de faire appel à leurs services.

- Création d'un point lecture en mairie : Initialement envisagé à compter du 1er décembre le mardi après-midi de 15h30 à 17h30 et les samedis d'ouverture de 9h30 à 11h30, mais compte-tenu de la situation sanitaire le projet est reporté en 2021.

- Décors de Noël : un sapin sera installé sur la place de l'église en lieu et place de l'arbre mort qui va être arraché. Si possibilité, en fonction de la situation sanitaire, Alain BLONDEAU Président de l'Amicale des Aînés sollicitera la bonne volonté de ses adhérents pour procéder à l'installation des sapins en bois dans le village.

Prochaine séance Conseil Municipal : mardi 15/12 à 18h30 à la Maison des Associations.

Séance levée à : 21:10

En mairie, le 17/11/2020
Le Maire
Pascal MEREAU

